

Sur les révoltes populaires en France au XVIIe siècle

Autor(en): **Piuz, Anne-Marie**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Geschichte = Revue suisse d'histoire = Rivista storica svizzera**

Band (Jahr): **26 (1976)**

Heft 1/2

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-80743>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

MISZELLEN MÉLANGES

SUR LES RÉVOLTES POPULAIRES EN FRANCE AU XVII^e SIÈCLE

Par ANNE-MARIE PIUZ

De tous les élèves de Roland Mousnier, Yves-Marie Bercé et Madeleine Foisil sont ceux qui ont apporté le plus et le mieux à la connaissance des révoltes populaires en France au XVII^e siècle¹.

On connaît la thèse de l'historien soviétique Boris Porchnev qui a suscité un grand nombre de recherches, notamment en France où Roland Mousnier a été à l'origine d'enquêtes et de travaux d'importance inégale mais dont les mérites réunis contribuent à épaissir un dossier de plus en plus solide². De plus en plus solide mais aussi (surtout) de plus en plus précis. Au schéma quelque peu abrupt, proposé naguère par l'historien marxiste, se substitue lentement une vision plus globale et plus nuancée de l'histoire des révoltes

¹ YVES-MARIE BERCÉ, *Histoire des Croquants. Etude des soulèvements populaires au XVII^e siècle dans le sud-ouest de la France*, 2 vol., Paris-Genève, Librairie Droz, 1974. In-8°, 973 p., h. t. (*Mémoires et Documents publiés par la Société de l'Ecole de Chartes*, vol. XXII). Du même auteur, *Croquants et Nu-pieds. Les soulèvements paysans en France du XVI^e au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard/Julliard, 1974. In-16, 240 p. (coll. *Archives*, vol. 55). — De MADELEINE FOISIL, *La révolte des Nu-pieds et les révoltes normandes de 1639*, Paris, Presses Universitaires de France, 1970, j'ai donné un compte-rendu ici même, *Revue suisse d'histoire*, 21 (1971), pp. 171-172).

² L'ouvrage de BORIS PORCHNEV a paru en 1948 en russe et en 1954 en allemand. La traduction française a été publiée par le Centre de Recherches Historiques (Ecole Pratique des Hautes Etudes, VI^e Section) sous le titre *Les Soulèvements populaires en France de 1623 à 1648*, Paris, S.E.V.P.E.N., 1963. Une édition abrégée a paru, en 1972, chez Flammarion, Paris (coll. *Science*). La controverse a été engagée par ROLAND MOUSNIER, « Recherches sur les soulèvements populaires en France avant la Fronde », in *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, V (1958), pp. 81-113. Il y a quelques années, ROBERT MANDROU a fourni une synthèse, dans un article resté fameux, des contributions à la controverse Porchnev-Mousnier, « Vingt-ans après, ou une direction de recherches fécondes : Les révoltes populaires en France au XVII^e siècle », in *Revue Historique*, juillet-septembre 1969, pp. 29-40. Il a bien voulu, récemment, présenter l'état actuel de la question lors d'un exposé au département d'histoire économique de l'Université de Genève (10 juin 1975), « Les révoltes populaires en France dans l'Ancien Régime. Interprétations et perspectives ».

populaires, de leurs motivations, de leur mécanisme, des résultats auxquels elles aboutissent, et ceci en tenant mieux compte des variables de caractère régional ou de comportement.

Les discussions des uns et des autres avaient d'ailleurs abouti à une série de points de rencontre. On a admis que ces révoltes sont en premier lieu hostiles à la fiscalité royale, à l'exception du cas breton de 1675, dont le caractère anti-seigneurial est indubitable. Effectivement leur chronologie, du moins dans ses points forts, suit de très près les grands efforts que poursuit la trésorerie centrale pour subvenir aux besoins d'argent nécessités par les guerres : guerre de Trente Ans ; guerres des années 1672-1683, où Colbert revient à une politique fiscale traditionnelle ; guerres ruineuses de la fin du règne de Louis XIV. La coïncidence est permanente. De même, l'accord s'est fait, entre Porchnev et Mousnier, sur l'absence d'idéologie politique dans ces flambées de colère populaire, subite et sans lendemain. Enfin, il est désormais entendu que les révoltes urbaines ou rurales ne sont presque jamais purement populaires, qu'elles entraînent ou, le plus souvent, qu'elles sont entraînées par quelques meneurs membres de la couche inférieure de la classe supérieure : à la campagne, des curés, quelques « gentils-hommes de lièvre » aventureux ; en ville, quelques notables, avocats et robins³.

Etudiant minutieusement les révoltes du sud-ouest, Yves Bercé complète le tableau en y apportant quelques mises au point définitives et plus encore.

Mais que faut-il entendre par révoltes « populaires » ? L'auteur propose d'appeler « révolte populaire, la formation d'une troupe populaire armée, qui réunisse dans son sein des participants venus de plusieurs distinctes communautés d'habitat et qui se maintienne sur pied pendant plus d'un jour⁴ ». D'où il exclut les guerres de religion et les guerres de la Fronde où l'élément populaire n'est présent qu'à la suite d'autres groupes sociaux. Plus avant dans l'inventaire des émotions, Y. Bercé établit une typologie des révoltes, fondée, très fructueusement, au niveau des solidarités communales. La notion de commune étant entendue ici au sens moderne du mot, de communauté d'habitants, l'auteur perçoit des solidarités spécifiques : solidarités de sécurité, de subsistances, solidarités culturelle et fiscale. D'où des formes de violence collective qui coïncident avec ces solidarités : révoltes contre les soldats pillards et brigands, révoltes du blé et du pain (contre les accapareurs et contre la cherté), soulèvements en vue de la défense des droits d'usage communautaires, enfin – les plus graves et les plus nombreuses – révoltes antifiscales.

Yves Bercé se consacre aux révoltes antifiscales. Contre les impositions directes, les tailles, et contre les droits indirects, les aides, les traites et

³ Des révoltes populaires « pures », sans la conduite de meneurs provenant d'autres couches sociales, auraient fait de ces soulèvements de véritables luttes de classes.

⁴ *Histoire des Croquants*, op. cit., p. 674.

les gabelles. Les révoltes contre les tailles sont des guerres paysannes, les révoltes contre les droits de circulation et de consommation sont plutôt des soulèvements urbains. A dire vrai, qu'elles soient urbaines ou campagnardes, les révoltes populaires ne diffèrent pas fondamentalement dans leurs motivations et leurs mécanismes. C'est surtout l'intensité et la concentration du soulèvement qui est typique de l'émeute urbaine. A la campagne, les guerres paysannes sont plus rares et plus graves. L'auteur en distingue une quinzaine, au XVI^e et au XVII^e siècle, «qui méritent d'être appelées historiques, en ce sens qu'elles ont rassemblé assez d'hommes et duré assez de temps pour faire irruption dans le temps politique et venir déranger les projets des gouvernements⁵».

D'où une chronologie et une géographie des guerres populaires «historiques». Tout part du «modèle» de 1548, date de la révolte des communes de Guyenne contre la gabelle. Pourquoi un modèle? Parce que la guerre paysanne de 1548, bien différente dans sa nature des jacqueries médiévales et antiseigneuriales, est la première des révoltes antifiscales, dirigées contre la centralisation étatique; la première expression populaire du type «Vive le Roi sans gabelle». Désormais toutes les grandes révoltes, à une ou deux exceptions près, vont suivre le même processus. Voyez, en 1593-1595, les soulèvements des paysans du Limousin et du Périgord, les Tard-avisés (ceux qui ont été longtemps trop patients) surnommés dérisoirement les Croquants, soulèvements qui se diffusent de l'ouest en Bourgogne, du sud en Normandie et en Bretagne. En 1624, au Quercy. En 1636, c'est au tour de l'Angoumois et de la Saintonge. En 1637, de mai à juillet, le plus grand soulèvement paysan, en Périgord, qui réunit plusieurs dizaines de milliers de ruraux enrégimentés par des chefs nobles. Voyez les Nu-pieds de Normandie en 1639; les Sabotiers de Sologne, en 1658. C'est la guerre du Lustucru en Boulonnais en 1662, ce sont les Bonnets-rouges de Bretagne en 1675, les Camisards cévenols en 1702, les Tard-Avisés du Quercy en 1707. Après 1707, les révoltes paysannes cessent en France jusque dans les années quatre-vingts.

Donc, du milieu du XVI^e au début du XVIII^e siècle. Ce qui sous-tend cette chronologie, c'est, selon Yves Bercé – qui suit en cela le schéma proposé naguère par Roland Mousnier – l'histoire de la fiscalité centralisatrice de l'administration monarchique française. Effectivement, la centralisation étatique implique la conquête fiscale et la politique de guerres et de prestige de la monarchie française du XVII^e siècle coûte cher. Aussi voit-on se succéder des agressions du fisc central qui irritent la masse des contribuables tout en blessant les sentiments régionaux. Extension de la gabelle, avec tous les contrôles et toutes les vexations qui l'accompagnent, montée des tailles (la préparation de la guerre avec l'Espagne, en 1635, a fait tripler l'impôt). Le règne de Louis XIII et le ministériat de Richelieu finissent dans un déchaînement de révoltes paysannes; or leur pouvoir a

⁵ *Croquants et Nu-pieds, op. cit.*, p. 49.

été marqué par «la plus grande offensive fiscale de l'histoire de France⁶». La chronologie des révoltes semble suivre l'histoire militaire comme celle de la fiscalité centralisatrice. Dans cette longue durée, Bercé suggère un moment charnière, vers 1660. Avant 1660, la révolte est souvent utile, elle a pu aboutir efficacement à la révocation des taxes mises en question par la contestation populaire; après cette date, les émotions finissent dans la répression et dans le sang.

En gros, donc, ce qui se dégage de l'inventaire des révoltes des XVI^e et XVII^e siècles peut se ramener à trois grandes motivations. Les fureurs populaires se concentrent autour de la gabelle, des augmentations d'impôts provoquées par les dépenses militaires, et de la montée des tailles. Les soulèvements provoqués par l'extension de la gabelle appartiennent surtout au XVI^e siècle. Au XVII^e siècle, les occasions de révoltes sont fréquemment le poids des surcharges imprévues provoquées par les dépenses de guerre.

En 1638, Richelieu met sur pied «la plus lourde imposition régulière supplémentaire, *la subsistance du quartier d'hiver*⁷». En 1641 est instituée une *étape générale* pour la nourriture des gens de guerre «aux frais et despens de toute la province de Guyenne», à l'exemple de ce qui se fait dans le Lyonnais, Dauphiné et ailleurs. Sans compter les réquisitions de vivres et d'équipement des gens de guerre: moulins, fours, moyens de transport, dans des conditions que l'on devine, de rapines et de brutalités. Il semble que la plus lourde épreuve demandée aux habitants des paroisses était le logement des soldats. Les gens de guerre pouvaient exiger de leur hôte le «lit, linge de table, pot, écuelle, verre, place à son feu et à sa chandelle» quand ce n'était pas sa femme et sa fille. Les troupes étaient toujours résolues à vivre largement sur l'habitant, aussi les excès des gens de guerre provoquent-ils la frayeur: «il y a dans le Saintonge deux ou trois régiments pour le service du roy qui font plus de mal que la foudre, la peste et la famine tout ensemble⁸», et l'exaspération, d'autant plus que les gentils-hommes, les ecclésiastiques et les gens d'un certain rang étaient exemptés du devoir de loger les soldats; ces privilèges donnaient lieu à des contestations.

Autres occasions de violences: la répartition et le recouvrement des tailles. Les tailles, entendues comme l'ensemble des impôts directs qui se lèvent sur les mêmes rôles, sont payées dans leur presque totalité par les paysans. Les ecclésiastiques et les gentilshommes en sont exempts et beaucoup de citadins en sont préservés grâce aux privilèges acquis par leurs bonnes villes. Les guerres que la France mène durant le XVII^e siècle ont provoqué une montée des tailles. «Toute la guerre de Trente Ans fut ainsi conduite aux dépens du revenu paysan⁹». En 1648, la part des tailles

⁶ *Ibid.*, p. 52.

⁷ *Histoire des Croquants*, p. 46.

⁸ *Ibid.*, p. 63.

⁹ *Ibid.*, p. 69.

dans les recettes de l'Etat approche de 62%. On sait bien, par ailleurs, qu'étant donné le système d'affermage de l'impôt, les rentrées effectives dans les coffres de l'Etat sont bien éloignées des sommes qui ont été payées par les contribuables. Cependant, plus que la taille elle-même, c'est ce qui apparaissait comme injuste ou inexact dans la fixation des montants à payer qui était mal supporté et qui a donné lieu à des mouvements de fureur populaire. En effet, l'impôt des anciennes sociétés est un *impôt de répartition*, c'est-à-dire un impôt dont le montant est fixé, non selon les capacités des contribuables mais d'après les besoins du taxateur. On voit bien que plus le nombre des exemptés est grand, et plus les besoins de l'Etat augmentent, plus considérable sera la portion d'impôt attribuée à la communauté. La fixation de la somme à lever sur une généralité se décidait en Conseil, selon la richesse estimée de chaque élection. A l'intérieur de chacune des élections, les élus établissaient des barèmes au niveau des paroisses en fonction d'estimations souvent arbitraires où les questions de personnes et de familles ne manquaient pas d'exercer des pressions. Les nombreux procès qui tournent autour d'exemptions (quand les tailles, réelles, tombent sur des biens de privilégiés qui les contestent), témoignent du fait que la taille pèse en fin de compte presque entièrement sur les biens d'un groupe social. Poids de la taille donc, et injustice de la répartition. Quant aux procédés de recouvrement, ils font appel, de plus en plus, à la contrainte: commandements et saisies, prises de corps, mise sur pied de contingents militaires, «la violence était devenue la forme habituelle de l'impôt¹⁰».

Voilà. Les interventions de l'Etat central se traduisent le plus souvent, au niveau populaire et des campagnes, par la contrainte, l'arbitraire, les exactions, la force. Selon Y. Bercé, ce qu'il y a de neuf au XVII^e siècle, c'est la «modification radicale des rapports existant entre le pouvoir qui impose et le sujet qui supporte l'imposition. L'ancien principe fiscal qui supposait le consentement ordinaire du contribuable a disparu. A sa place se développe expérimentalement, au gré des efforts de guerre, l'impôt moderne, à vocation totalitaire [...] Du terrorisme fiscal résulte une endémie de révoltes qui oblige les ministres à entretenir en permanence à travers le royaume une sorte d'armée de l'impôt¹¹».

Ainsi l'émeute populaire apparaît comme une réponse à l'agression. Ou a ce qui *paraît* être une agression; car l'émotion peut être causée par une rumeur, une nouvelle, vraie ou fausse, par exemple l'annonce de l'arrivée d'un agent du fisc royal porteur d'un édit qui crée un nouvel impôt ou qui abolit une exemption. Les bruits s'en répandent d'un cabaret à un autre ou au travers d'un champ de foire; des messages sont expédiés et, de proche en proche, atteignent les paroisses les plus éloignées. Des mots d'ordre sont jetés, des rendez-vous fixés, Une troupe se constitue, au son du tocsin, et

¹⁰ *Ibid.*, p. 96.

¹¹ *Ibid.*, p. 118.

se donne un capitaine. L'armée populaire se met en route vers la ville ou le bourg où l'agent du fisc s'est retiré. On somme les autorités municipales de remettre au peuple le gabeleur et, en attendant, on ravage les biens de campagne des ennemis. La révolte cesse quelques jours ou quelques semaines plus tard, sous la pression des travaux des champs ou à la suite de la sortie de quelques cavaliers qui chargent l'armée paysanne vite en déroute.

En ville, les révoltes populaires sont généralement très brèves. Elles naissent dans des complots de cabarets et dans les rues les plus animées des quartiers marchands. Déclenchées par une prétention du fisc, les émeutes sont souvent soutenues par les artisans et les cabaretiers victimes eux-mêmes de l'impôt. La fin de la révolte vient avec l'intervention de la milice bourgeoise.

Que ce soit en ville ou à la campagne, le mécanisme des émeutes populaires se déroule presque invariablement de même. Tous les mouvements commencent au printemps et durent quelques mois au plus.

Les femmes apparaissent presque toujours au début des violences. Les cabaretiers jouent un rôle important, soit comme meneurs, soit comme relais, comme «dépositaires et interprètes de la conscience collective». Dans les révoltes urbaines, on constate la présence de gens dangereux, soit par leur cohésion corporative, soit par leur armement professionnel. Enfin, les révoltes rurales voient l'action de gentilshommes qui conduisent ou protègent les troupes de paysans, matière à leurs propres exactions contre les prétentions centrales; tandis que les révoltes urbaines sont soutenues par des notables qui prétendent défendre les droits de la communauté.

* * *

La contribution d'Yves Bercé dépasse de loin cette analyse exemplaire des soulèvements populaires dans le sud-ouest de la France du XVII^e siècle. Tel que l'a souhaité Robert Mandrou, qui a arbitré finement le débat, Yves Bercé apporte beaucoup à la compréhension des comportements populaires dans l'ancien régime social et, notamment, à la connaissance de la violence, comme expression de la conscience collective. Car, certes, la conscience politique semble bien – c'est un fait reconnu – absente de ces entreprises populaires, aberrantes et irrationnelles parce que vouées le plus souvent à la répression sanglante. Mais l'absence de conscience politique ne signifie pas une relation mécaniste, automatique, entre le fait économique (l'augmentation de la charge fiscale) et la révolte. Yves Bercé achève la dissociation du couple misère-révolte trop simpliste¹². Pas de liaison linéaire

¹² Sur le caractère sommaire de la formule disette = faim = émeute, voir les commentaires de LOUISE A. TILLY, «La révolte frumentaire, forme de conflit politique en France», in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 27 (1972), pp. 731-757. Les variables mises ici en évidence sont la politique économique et la transformation à long terme du marché des grains.

entre économie et révolte¹³; la médiation est complexe et elle inclut des variables, dont la plus remarquable, à son avis, est un projet populaire porteur d'une véritable idéologie; mais une idéologie utopique, non révolutionnaire, qui n'a cependant rien à voir avec les illuminations millénaristes médiévales, mais qui trouve son fondement dans une manière de conscience sociale, de dignité du *Public* (dans le sens de peuple)¹⁴.

La connaissance de l'idéologie des révoltés n'est pas aisée, mais elle est possible grâce à quelques textes originaux, notamment les «adresses» au roi qui sont rédigées lors des soulèvements. Tous ces manifestes présentent des éléments communs; ils sont porteurs d'un rêve provincialiste et anti-étatique; ils développent le mythe d'un roi trompé par de mauvais ministres qui lui cachent la misère de son bon peuple; ils évoquent le bonheur d'un royaume de retour à un âge d'or sans impôt, la délivrance du gabelleur qui s'engraisse du sang de ses victimes; enfin les libertés populaires seraient restaurées¹⁵.

D'autres enquêtes sur les révoltes populaires anciennes suivront¹⁶. Elles contribueront sans doute à fixer de nouveaux acquis, éventuellement à opérer quelques revisions. L'essentiel, pour l'instant, paraît en place. Pour la France tout au moins¹⁷.

¹³ Le déterminisme économique est heureusement passé de mode. Mais convient-il de suivre parfaitement YVES BERCÉ quand il écrit (p. 690): «la révolte est un fait de culture avant d'être le fruit incertain d'une conjoncture économique». On ne peut, à mon sens, évacuer si aisément les faits de structures et de conjoncture économique dans l'interprétation d'un comportement social. Avec E. LE ROY LADURIE (cf. *infra*, note 17) la nature des révoltes populaires s'explique en partie par l'état des structures de l'économie d'ancien régime; avec R. MANDROU, les révoltes populaires révèlent la précarité de la situation matérielle des milieux populaires, la dépendance sociale et économique dans laquelle ils se trouvent et qui rendent ces populations sensibles à toutes les menaces, même inventées (*loc. cit.*). On pourrait recourir à d'autres points d'appui; chez R. MOUSNIER, lui-même, dans son étude de 1958 (*loc. cit.*, p. 112) et il faut relire, de PIERRE GOUBERT, les pages très démythifiantes qu'il consacre au sujet dans *l'Ancien Régime. 2: Les pouvoirs*, Paris, A. Colin, 1973, pp. 82-86.

¹⁴ R. MANDROU, *loc. cit.*, p. 40, a déjà évoqué le «conscience d'humiliation», développée par les révoltés pour protester contre le mépris dans lequel ils sont tenus.

¹⁵ D'autres interprétations chez F. GRAUS, «Au bas Moyen-Age: Pauvres des villes et pauvres de la campagne», in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations*, 16 (1961), qui note aussi que les révoltés tiennent les agents d'exécution pour responsables de leurs misères alors que souvent le pouvoir supérieur, royal, est respecté, p. 1061.

¹⁶ Celle de RENÉ PILLORGET, *Les mouvements insurrectionnels de Provence entre 1596 et 1715*, Paris, Ed. A. Pedone, 1975, est parue depuis que ce bulletin a été rédigé. Il en sera rendu compte ultérieurement.

¹⁷ EMMANUEL LE ROY LADURIE se demande pourquoi les révoltes paysannes anti-fiscales du XVII^e siècle disparaissent au XVIII^e. Comment et pourquoi passe-t-on des Croquants poudjades aux brûleurs de châteaux, de l'anti-fiscal à l'anti-seigneurial? Sa réponse: par la modernisation capitaliste du royaume au XVIII^e siècle. «Révoltes et contestations rurales en France de 1675 à 1788», in *Annales, Economies, Sociétés, Civilisations* 29 (1974), pp. 6-22.